



Qui a besoin d'une reconnaissance ?

Ai-je besoin d'une reconnaissance ? Selon la profession et le pays d'origine, une reconnaissance de votre qualification étrangère peut être nécessaire. Vous trouverez ici des informations détaillées à ce sujet.

 [Travailler en Allemagne](#)  [Reconnaissance des diplômes](#) 
[Qui a besoin d'une reconnaissance ?](#)

Les professions réglementées nécessitent une reconnaissance

En Allemagne, vous pouvez travailler dans une profession réglementée uniquement dans le cas où vous possédez une qualification bien définie. Cela concerne, par exemple, de nombreux métiers dans le domaine de la santé, du conseil juridique, du professorat des écoles publiques ainsi que de l'ingénierie. Il existe également une réglementation pour certains métiers de maîtres dans l'artisanat qui dirigent une entreprise. Si vous souhaitez exercer l'une de ces professions réglementées à temps plein, vous avez besoin en principe de la reconnaissance de votre qualification étrangère, et ce indépendamment de votre pays d'origine. Pour les

professions réglementées, la reconnaissance est généralement décidée dans le cadre d'une procédure relative à la délivrance de l'autorisation d'exercer la profession.



Boîte d'information

Immigration en provenance de l'UE / l'EEE / la Suisse

Vous souhaitez travailler dans une profession réglementée en Allemagne ? Dans ce cas, vous avez presque toujours besoin de la reconnaissance de votre qualification étrangère. Vous êtes établi dans un autre pays de l'UE ? Alors vous pouvez travailler également en Allemagne sans reconnaissance de façon occasionnelle. Vous devez toutefois déclarer au préalable votre établissement dans un autre pays de l'UE à l'autorité compétente en Allemagne.

Pour savoir si votre profession est réglementée, procédez à la « [recherche d'équivalence](#) » sur le portail d'information du gouvernement allemand relatif à la reconnaissance des qualifications étrangères « Anerkennung in Deutschland ».

Les professions non réglementées nécessitent éventuellement une reconnaissance

La plupart des professions en Allemagne ne sont pas réglementées. Il s'agit, par exemple, des métiers appris dans le cadre d'une formation en alternance et de nombreux métiers avec un diplôme d'études supérieures. Vous n'avez pas besoin de faire reconnaître votre qualification étrangère pour pouvoir exercer le métier d'ingénieur commercial(e), d'informaticien(ne) ou de boulanger/boulangère en Allemagne par exemple.

Pour les ressortissants de [pays tiers](#), la reconnaissance de la [qualification professionnelle](#) étrangère et/ou l'équivalence du diplôme d'études supérieures peut être, dans certains cas, la condition préalable à la délivrance d'un [visa](#). Cela est le cas, par exemple, pour la [carte bleue européenne](#) ou le [visa pour travailleurs qualifiés](#). Les pays tiers correspondent aux états situés en dehors de l'UE, de l'EEE et de la Suisse.

Pour les diplômes d'études supérieures qui ne permettent pas d'exercer une profession réglementée comme biologiste, physicien(ne) ou linguiste par exemple, il n'y a pas de [procédure de reconnaissance](#) comme pour les professions réglementées ou les métiers de l'artisanat. Pour la délivrance d'un [titre de séjour](#), les ressortissants de pays tiers qui possèdent un tel diplôme d'études supérieures doivent prouver l'**équivalence des diplômes d'études supérieures étrangers** en Allemagne. La base de données [anabin](#) de

[l'Office central de l'éducation à l'étranger](#)  contient des informations à ce sujet. Dans notre rubrique « [Diplômes d'études supérieures](#) », vous trouverez des informations détaillées.

Boîte d'information

Même dans les cas où la reconnaissance n'est pas obligatoire, elle peut tout de même être utile. Elle offre des avantages pour postuler à un emploi, pour changer de poste ou également pour négocier un salaire. Avec l'avis de reconnaissance (*Anerkennungsbescheid*) en langue allemande, les employeurs peuvent reconnaître immédiatement les compétences et les connaissances des travailleurs étrangers et des travailleuses étrangères. Vous trouverez d'autres informations à ce sujet sur le portail d'information du gouvernement allemand relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères « [Anerkennung in Deutschland](#)  »

Notez

Veuillez noter que la procédure d'évaluation de l'équivalence (reconnaissance) ne doit pas être confondue avec la procédure d'information numérique sur les qualifications professionnelles de l'Office central de l'éducation à l'étranger. Cette dernière sert uniquement à prouver que votre qualification professionnelle étrangère est reconnue par l'État dans le pays où vous l'avez obtenue. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site web de l'Office central de l'éducation à l'étranger.

Plus d'informations sur le web

[Hotline dédiée à la reconnaissance des diplômes étrangers](#)

Reconnaissance en Allemagne

[Comment faire reconnaître votre diplôme et quels sont les organismes compétents](#)

Commission européenne

[Recherche des professions réglementées en Allemagne](#)

IHK FOSA (Foreign Skills Approval)

[Centre de compétence national pour le contrôle et la reconnaissance des diplômes étrangers](#)

BQ-Portal

[Informations sur les qualifications professionnelles étrangères et sur les systèmes de formation professionnelle](#)

IQ Network

[Trouvez un centre d'information pour la reconnaissance de votre qualification étrangère dans votre région](#)

ProRecognition

[Conseil pour la reconnaissance des qualifications étrangères](#)



Imprimer la page



Vous avez des questions ?

Faites-vous conseiller sur vos possibilités de travailler et de vivre en Allemagne. Nos spécialistes répondent à vos questions sur la recherche d'emploi, les visas, la reconnaissance et l'apprentissage de l'allemand.

Vous en saurez plus sur les différentes possibilités de contact en cliquant sur les icônes ci-dessous.



FAQ

E-Mail

Hotline

FAQ

URL: <https://www.make-it-in-germany.com/fr/travailler-en-allemande/reconnaissance-diplomes/qui-a-besoin>

Date: 2025-01-20 21:45:59 GMT